

sous le rapport de la vitesse et de la régularité, que sous celui de la sécurité pour les voyageurs, dont pas un seul, je suis heureux de le constater, n'a éprouvé d'accident, tandis qu'auparavant, le gouvernement avait à payer chaque année de fortes sommes pour pertes de vie ou accidents arrivés aux passagers. Quant aux employés, ils ont aussi été beaucoup moins maltraités que par le passé, ou que ne le sont habituellement ceux des autres lignes de chemins de fer. Je déplore vivement la mort de l'ingénieur qui montait, l'autre jour, l'engin qui a déraillé. Ce malheur n'est pas dû à l'inefficacité du service ni au manque d'entretien du matériel ; il a été causé par la rupture d'un coussinet nouvellement posée et qui paraissait parfaitement solide avant l'accident. La rupture elle-même a été causée par les changements de température et par le froid rigoureux qu'il faisait. Il eût été impossible, quelque précaution qu'ont eût prise, de la prévoir ou de la prévenir. Il est vrai que le matériel de la ligne peut à peine suffire dans le moment actuel aux besoins du service. Cela provient de ce qu'il nous est impossible de nous procurer à présent le matériel nécessaire pour la section de la Rivière-du-Loup, que nous avons achetée au mois d'août dernier, et cela, bien que le Grand-Tronc nous ait livré tout le stock dont il pouvait disposer. Les embarras résultant de cet état de choses dureront jusqu'à ce que nous ayons acquis le matériel qui nous manque. Cette section est aussi dans une condition de détérioration qui fait dommage à notre matériel ; mais il nous sera impossible d'y remédier avant le printemps ; nous poserons alors de nouvelles lisses.

La motion est adoptée.

SECOURS A L'IRLANDE.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

SIR JOHN A. MACDONALD présente un message de Son Excellence le gouverneur-général.

M. l'ORATEUR lit ce message, dont voici la teneur :

"LORNE.

"Le gouverneur-général recommande à la Chambre de considérer s'il ne serait pas à propos de voter une somme de \$100,000 pour le soulagement de la misère qui règne en Irlande.

"HOTEL DU GOUVERNEMENT,
"Ottawa, 17 février 1880."

COMITÉ DE LA RÉGIE INTÉRIEURE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

SIR JOHN A. MACDONALD remet un message de Son Excellence le gouverneur-général.

M. l'ORATEUR lit ce message, dont voici la teneur :

"LORNE.

"Le gouverneur-général transmet à la Chambre des Communes un arrêté du Conseil approuvé, nommant le très-honorable sir John, A Macdonald, ministre de l'intérieur ; l'honorable sir Leonard Tilley, ministre des finances ; l'honorable sir Charles Tupper, ministre des chemins de fer et canaux, et l'honorable G. Baby, ministre du revenu de l'intérieur, pour agir, avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte 31 Victoria, chapitre 27, intitulé : "Acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre des Communes et autres fins."

"HOTEL DU GOUVERNEMENT,
"OTTAWA, 17 février 1880."

La Chambre s'ajourne
à quatre heures et
cinq minutes.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 18 février 1880.

PRIÈRE.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

BILLS PRÉSENTÉS.

Les bills suivants sont séparément présentés et lus une première fois :

Bill (No. 8) amendant l'acte concernant les compagnies à fonds social qui établissent des constructions pour faciliter le flottage du bois sur les rivières et cours d'eau.—(M. White, Renfrew-Nord.)

Bill (No. 9) concernant la ligne de délimitation entre la province d'Ontario et les territoires du Canada.—(Monsieur Mills.)

LIGNE DE DÉLIMITATION ENTRE ONTARIO ET LES TERRITOIRES CANADIENS N'AYANT PAS ENCORE D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

CONTINUATION DE L'EXAMEN D'UNE MOTION DEMANDANT UN COMITÉ.

M. DAWSON: Monsieur l'Orateur, je fais cette motion parce que je crois que le moment est venu d'agir dans la question qui en fait l'objet. J'ai déjà pris l'initiative en attirant l'attention de la Chambre sur ce sujet, pendant la dernière session, parce que la circonscription électorale que je représente comprend la